

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 132

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette - Contrat
Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139-41**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

La communauté d'agglomération (ACCM), qui regroupe les communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon, prévoit de réaliser un programme d'investissements publics en faveur du développement économique, du transport, de l'habitat et du développement des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Ce programme 2017/2019 représente une dépense subventionnable globale de 13.110.827 €HT dont 5.923.330 €HT pour la tranche 2017.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- **AMENAGEMENTS DES ZONES ECONOMIQUES NORD A ARLES**

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement des zones d'activités, et afin de soutenir l'activité économique locale, la communauté d'agglomération envisage plusieurs opérations sur les zones économiques de son territoire.

La zone industrielle Nord constitue la principale zone d'activité de la commune d'Arles. Elle réunit sur 90 hectares plus d'une centaine d'entreprises regroupant deux mille salariés. Tous

les types d'activités sont présents : agro-alimentaire, chaudronnerie lourde, ingénierie informatique, BTP, industrie, artisanat, commerces de gros.

La zone jouit d'une situation particulièrement favorable, située sur la route d'Avignon et directement reliée à l'autoroute par la rocade de contournement de la ville.

ACCM souhaite entreprendre des travaux de créations de liaisons afin de mieux desservir les parcelles riveraines.

Pour la tranche 2017, les travaux vont concerner la liaison Roland Garros – André Chamson où se trouve entre autres, l'association « Migrateurs Rhône Méditerranée ».

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 660.000 € HT, dont 100.000 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 396.000 € dont 60.000 € pour la tranche 2017.

- **AMENAGEMENTS DES ZONES ECONOMIQUES A SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

Zone artisanale du Cabrau

Construite dans les années 1970, la zone d'activité du Cabrau s'étend sur une quinzaine d'hectares et compte une cinquantaine d'entreprises installées sur des lots allant de 800 à 2 000 m². Ces entreprises emploient plus d'une centaine de personnes dans des activités de service, de commerce et d'artisanat.

Cette zone d'activité connaît de fréquents débordements du réseau pluvial et des inondations localisées au sud du secteur.

Les travaux envisagés par la communauté d'agglomération concernent essentiellement l'extension du réseau d'eaux pluviales sur l'avenue du Foirail, mais aussi la requalification de la voirie, sur ce secteur fortement accidentogène.

Le montant des travaux, prévus en 2017, est estimé à 290.000 € HT.

Zone d'activité de la Thominière

Située à l'est de la RD 24 au sud de la RN 113, la zone logistique de la Thominière contribue au renforcement des pôles d'activités Ecopôle et Bois de Leuze, sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Les 70 000 m² de bâtiments sont desservis depuis la RD 24 par un accès direct depuis le carrefour giratoire réalisé par le département en 2009.

Les travaux concernent l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que l'extension du réseau d'eau brute pour la défense incendie.

Le montant des travaux, prévus en 2017, est estimé à 250.000 € HT.

Zone Industrielle du Bois de Leuze

La zone industrielle du Bois de Leuze, à vocation mixte, est principalement tournée vers l'industrie et la logistique. Son accessibilité et son offre foncière font de ce secteur un lieu de développement privilégié pour les entreprises de ces filières.

Cet espace d'activité connaît un essor considérable depuis plusieurs années et l'aménagement ouest de la zone a été réalisé sur près de 100 hectares, dans le cadre d'une opération privée.

Les travaux envisagés par la communauté d'agglomération répondent à une demande de mise en sécurité de la route des Carmes qui traverse ce secteur.

La création de deux giratoires est prévue, l'un dans la zone de desserte d'une importante plateforme logistique qui draine de très nombreux poids lourds, l'autre sur l'intersection de l'avenue Marie Curie et de la rue Ampère.

Le montant des travaux, prévus de 2017 à 2018, est estimé à 480.000 € HT, dont 140.000 € HT sur la tranche 2017.

Le coût global de ce programme d'aménagements, prévu de 2017 à 2019, est estimé à 1.915.833 € HT dont 680.000 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.149.500 € dont 408.000 € pour la tranche 2017.

- **MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS DE BUS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL**

La communauté d'agglomération a adopté en 2010 un Schéma Directeur d'Accessibilité des transports, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005. Si la grande majorité des actions a été réalisée, il reste aujourd'hui quelques travaux à exécuter, notamment la mise en accessibilité des points d'arrêts déterminés comme prioritaires par le SDA.

ACCM a élaboré dans ce sens un agenda d'accessibilité programmée, validé par la Préfecture. Ce calendrier prévoit la mise aux normes de 111 points d'arrêts sur une période de trois ans.

L'aménagement des points d'arrêt, sur le territoire de la communauté d'agglomération, doit permettre l'arrêt des véhicules de transports collectifs au plus près du quai ou du trottoir sur toute sa longueur selon un modèle de schéma type d'implantation.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 1.299.999 € HT, dont 433.333 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 780.000 € dont 260.000 € pour la tranche 2017.

- **ACQUISITION FONCIERE POUR LES SERVICES ACCM EAUX**

La communauté d'agglomération a confié la gestion de ses services publics de l'eau et de l'assainissement à la Société SAUR, installée dans des locaux appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

Afin de permettre une installation pérenne du délégataire dans ce même lieu, ACCM souhaite acquérir sur le même site une parcelle de 4.807 m², cadastrée CO 1028, sise 8 rue Aimé et Eugénie Cotton. Cette emprise résultera de la division de la parcelle originellement cadastrée CO 971, dont le surplus restera la propriété de la CCI.

L'acquisition comprend deux bâtiments de 239,70 m² et 65,34 m². Ces locaux seront rénovés et restructurés par la communauté d'agglomération afin de créer des espaces fonctionnels et accueillants ; ils seront proposés à la location à l'entreprise délégataire qui y abritera ses bureaux et ses services techniques.

Le coût de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 484.650 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 290.790 €

- **AMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES ACCM EAUX**

La communauté d'agglomération souhaite aménager les locaux dans lesquels sont installés ses services Eau et Assainissement, rue Aimé et Eugénie Cotton.

Le programme de l'opération consiste à restructurer l'ensemble du site afin de créer des espaces fonctionnels, accueillants et répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Le bâtiment principal sera aménagé afin d'accueillir 25 postes de travail dont un accueil pour les usagers, des vestiaires, des sanitaires, un espace de repos et un local technique.

Un hangar d'environ 250 m² sera construit, accessible depuis le bâtiment administratif ; il servira de lieu de stockage pour le matériel et les véhicules techniques.

Des places de stationnement seront créées pour le public et pour le personnel ; une aire de stockage extérieur recevra les conteneurs et agrégats.

Un accès direct sera organisé sur le chemin du Temple pour les poids lourds afin de maintenir la circulation des véhicules rue Eugénie Cotton.

Le coût de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 880.350 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 528.210 €

- **ACQUISITION FONCIERE POUR LES SERVICES TECHNIQUES D'ACCM**

Les locaux occupés par les services techniques de la communauté d'agglomération au Parc des Ateliers sont aujourd'hui saturés.

Par ailleurs, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, prévoit le transfert de plusieurs compétences à la communauté d'agglomération dont certaines dès le 1er janvier 2017 (déchets, tourisme). Ces transferts impliquent le renforcement des services ressources de la communauté d'agglomération et posent donc, dès à présent, la question de l'accueil du nouveau personnel transféré et de l'organisation générale des locaux.

La communauté d'agglomération envisage l'acquisition d'un ensemble foncier composé de cinq parcelles d'une superficie totale de 8 814 m² cadastrées section CO n° 818, 819, 820, 862, 874, lieudit 4 rue Joseph Rainard, parc d'activité du Grand Rhône.

Les parcelles comprennent :

- un bâtiment de 984 m² composé de bureaux, locaux sociaux et dégagements répartis sur 2 niveaux,
- 1 378 m² d'espaces couverts à l'usage de stationnement et d'ateliers,
- un parking extérieur de 63 emplacements.

Cette acquisition permettra à la communauté d'agglomération d'installer une quarantaine d'agents environ.

Le coût de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 1.745.000 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.047.000 €

- **TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE**

La communauté d'agglomération prévoit de réaliser un programme triennal de réfection, d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes d'Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon.

Pour la tranche 2017 les travaux vont concerner :

- Saint-Martin-de-Crau : renouvellement des réseaux avenue Daudet.
Les travaux consistent à remplacer les canalisations sur environ 350 m par un réseau en fonte, à reprendre 10 branchements en eau, à revoir le maillage et le basculement des compteurs.
- Tarascon : protection du captage du Roubian.
Le périmètre du captage est d'environ 100 hectares. Une protection de ce dernier doit être réalisée par la mise en étanchéité d'un fossé le long du périmètre immédiat.

Le coût global des travaux, prévus de 2017 à 2019, est estimé à 958.331 € HT, dont 291.665 €HT pour la tranche 2017, répartis comme suit :

- Saint-Martin-de-Crau41.666 €HT
- Tarascon249.999 €HT

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 574.998 € dont 174.999 € pour la tranche 2017, répartis comme suit :

- Saint-Martin-de-Crau 25.000 €
- Tarascon 149.999 €

- **TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

La communauté d'agglomération prévoit de réaliser un programme triennal de réfection, d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon.

Pour la tranche 2017, les travaux vont concerner :

- Arles : reconstruction du poste de refoulement de la Roquette, extension des réseaux quartier Gimeaux ;
- Saint-Martin-de-Crau : renouvellement des réseaux quartiers Broussard et Mas Planton ;
- Tarascon : renouvellement des réseaux rue du Viaduc, place Verdun, chemisage du poste de refoulement des Platanes, mise en conformité des réseaux quartier des Ecoles.

Le coût global des travaux, prévus de 2017 à 2019, est estimé à 2.666.664 € HT, dont 1.308.332 € HT pour la tranche 2017, répartis comme suit :

- Arles324.999 € HT
- Saint-Martin-de-Crau375.000 € HT
- Tarascon608.333 € HT

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.599.998 € dont 784.999 € pour la tranche 2017, répartis comme suit :

- Arles 194.999 €
- Saint-Martin-de-Crau 225.000 €
- Tarascon 365.000 €

OPERATIONS PREVUES A PARTIR DE 2018

- REQUALIFICATION DE LA ZONE ECONOMIQUE DU ROUBIAN A TARASCON (PHASE 2)

La zone d'activité du Roubian, sur la commune de Tarascon, pose un certain nombre de problématiques : mixité des usages commerciaux/industriels, développement et mutation de la zone d'activité, implantation dans un paysage agricole, absence de qualification de l'espace urbain.

La communauté d'agglomération a engagé un vaste programme de requalification qui doit permettre de redonner une vision d'ensemble des 90 hectares que compte la zone économique.

La phase 2 de l'opération concernera l'ensemble des réseaux hydrauliques.

Le coût de l'opération, prévue de 2018 à 2019, est estimé à 1.500.000 € HT.

- AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Un projet d'aire d'accueil des gens du voyage est en cours d'étude sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Ce projet est conforme aux prescriptions du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du département des Bouches-du-Rhône, révisé en 2012. Sa localisation est identifiée par un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de la commune et porte sur la création de 20 à 25 places.

Le coût de l'opération, prévue de 2018 à 2019, est estimé à 1.000.000 € HT.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 13.110.827 €HT, réparti comme suit :

– Aménagements Zones Economiques Nord Arles	660.000 €HT
– Aménagements Zones Economiques St-Martin-de-Crau	1.915.833 €HT
– Requalification Zone du Roubian Tarascon.....	1.500.000 €HT
– Mise en accessibilité des points d'arrêts de bus.....	1.299.999 €HT
– Acquisition foncière pour les services ACCM Eaux	484.650 €HT
– Aménagements locaux services ACCM Eaux	880.350 €HT
– Acquisition foncière pour les services techniques ACCM	1.745.000 €HT
– Aménagement Aire d'Accueil des Gens du Voyage	1.000.000 €HT
– Travaux sur les réseaux Eau Potable	958.331 €HT
– Travaux sur les réseaux d'Assainissement.....	2.666.664 €HT
	<hr/>
TOTAL	13.110.827 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017 : 5.923.330 €HT
- 2018 : 3.933.331 €HT
- 2019 : 3.254.166 €HT

La participation globale du Conseil Départemental pourrait être fixée à 7.866.496 € pour ce programme 2017/2019, dont 3.553.998 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette pour les années 2017/2019,
- engager un montant de 7.866.496 € sur un programme de travaux de 13.110.827 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,

- allouer à la communauté d'agglomération une subvention de 3.553.998 € sur une dépense subventionnable de 5.923.330 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2019 conformément à l'annexe 1 du rapport,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL